ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
DE PRE SAINT-NOM
4 allée de la forêt de Marly
78 860 – SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE

Le 17 mai 2019

FLASH INFOS N° 78

LES EGOUTS DE P.S.N.

Nous résumons ci-dessous en 5.points principaux, la situation de nos égouts en ce mois de mai 2019.

1 – CURAGE DES EGOUTS DANS BOUCLE ALLEE FORET DE MARLY.

Ce curage a été effectué sous le contrôle du Service Technique de notre Commune il y a 3 semaines environ.

A cette occasion, il a été constaté des bouchages énormes causés par de la graisse, genre Végétaline. (on m'a parlé de mètres cubes de graisses !!). J'ai vu ce jour 17 mai des traces de ces blocs de graisse qui pouvaient monter jusqu'à 150 cm depuis le fond des cuves relais, placées sur notre réseau.

Toujours à cette occasion, il n'a pas été possible de passer le furet derrière les maisons situées au 25 et 27 allée de la forêt de Marly en raison de bouchons, mais pour le moment on ne connait pas leur cause.

2 – VISITE DE CE JOUR 17 MAI 2019.

En compagnie de MM. Mathieu TROTET et Roland ROULLET, du Service Technique de notre Mairie, nous avons pu ouvrir certaines parties du réseau, notamment à l'intérieur de la boucle de l'allée de la forêt de Marly.

M. ROULLET est descendu dans une fosse (derrière la maison du 72 AFM) et a remonté un bloc de graisse de plusieurs kilos.

Décision a été prise de faire une inspection TV du réseau, sans doute début juin 2019 pour savoir exactement ce qui se passe et comprendre les raisons du blocage du furet en avril 2019.

3 - ENTRETIEN DE NOTRE RESEAU.

C'est la Mairie de notre Commune qui a la charge d'entretenir notre réseau, suite à un accord entre Mairie et PSN, signé en 1991. C'est l'occasion de rappeler que si la cause des bouchons repose sur les racines d'arbres placés juste au-dessus des canalisations d'égouts, les frais consécutifs au débouchage seraient imputés au propriétaire directement concerné. Et qui devrait procéder à l'élimination du ou des arbres incriminés.

4 – PRECAUTIONS ELEMENTAIRES.

Nous le redisons une fois de plus : ***IL EST ABSOLUMENT INTERDIT DE JETER DES MATIERES GRASSES DANS LES EVIERS, DANS LES WC*** (exemple : Végétaline,). Car une fois dans les égouts froids, tous ces produits se figent et provoquent des bouchons. Eliminons également de nos toilettes, toutes les lingettes quelles qu'elles soient. **MERCI !!!!!!!!!!!!!**

5 – DEBUT JUIN 2019.

Laissez vos portillons ouverts de manière à permettre aux employés de SANITRA d'accéder facilement au réseau.

Le Comité Syndical

Diffusion : tous les résidants de PSN ……..+ Site Internet de PSN.
Service Technique de la Mairie de SNLB

§§§